

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WAGNIES, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, M. Pierre BOUREL, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, Mme Sandrine BILLOIR, Mme Claire-Marie DUREUX, Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW,

Etaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, M. Michel BISIAUX, M. Arnaud LEPROHON,

Etaient absents non excusés : Mme Nathalie LURKA, Mme Mathilde MASCLLET,

Procurations : Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Michel BISIAUX donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WAGNIES.

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 21

Date de convocation :

Le 22 septembre 2025

Publiée le : 1^{er} octobre 2025

25.26 – Adhésion à l'association « Les Papillons »

Mme Mathilde MANIA, conseillère déléguée à la vie scolaire et périscolaire, informe le conseil municipal avoir rencontré la référente sur le secteur du Cambrésis de l'Association « Les Papillons ».

Cette association lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants. Elle a été fondée en 2018 par Laurent BOYET, lui-même victime de viols par son frère à l'âge de 6 ans.

L'objectif de l'association est de déployer des « Boîtes aux lettres Papillons » dans les écoles, les structures périscolaires ou extra-scolaire, les clubs de sport pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes.

Pour garantir la confidentialité des mots, la boîte aux lettres sera relevée deux fois par semaine par la référente désignée et seront transmis à l'association qui les traitera et les analysera.

Le pôle, composé de psychologues, effectuera, si nécessaire et selon la nature, la gravité, l'immédiateté des faits dénoncés par l'enfant, un signalement auprès de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département ou auprès du Procureur de la République.

Une participation financière de 250 € est demandée pour le pack d'installation.

Mme Mathilde MANIA propose d'installer une boîte aux lettres dans l'enceinte de la salle Alain Colas, lieu de fréquentation de nombreux enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention d'adhésion
- **DECIDE** d'installer une boîte aux lettres Papillons à la salle Alain Colas.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE

A blue ink signature of Aymeric DOLLE, written over a circular official stamp of the Municipality of Lille.

Le Maire
Guy COQUELLE

A blue ink signature of Guy COQUELLE, written over a circular official stamp of the Municipality of Lille.

La présente délibération n° 25.26, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.